

# GUIDE DU TRI

---

# PROFESSIONNELS

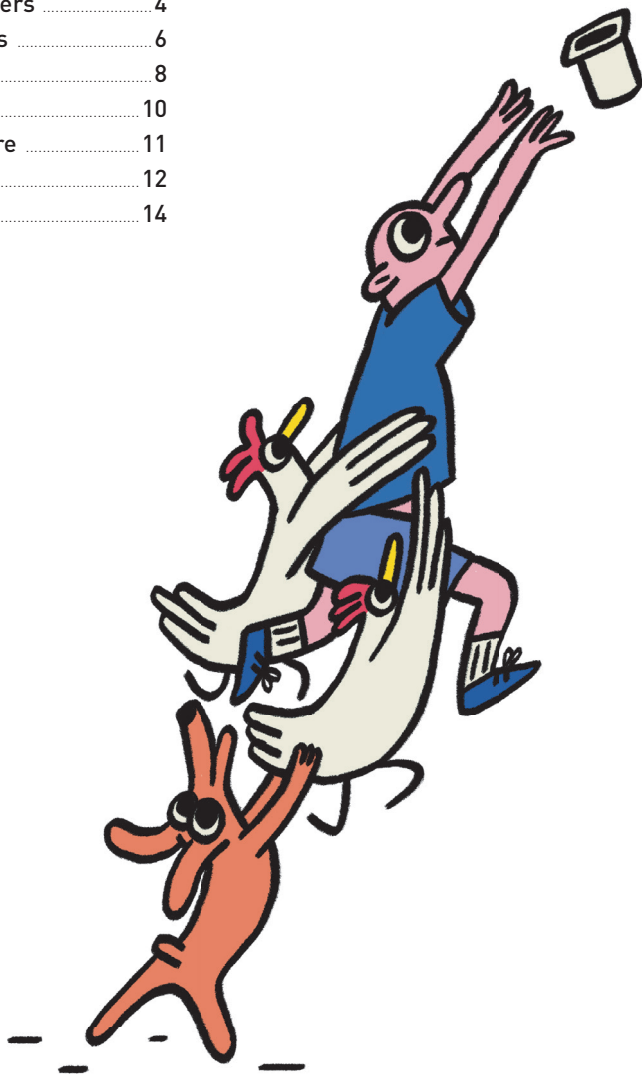
quelles solutions  
pour vos déchets ?

2024



# SOMMAIRE

Emballages et papiers .....	4
Ordures ménagères .....	6
Déchets végétaux .....	8
Compostage .....	10
Emballages en verre .....	11
Déchèteries .....	12
Eco-organismes .....	14



## EN 2024 JOUONS COLLECTIF, TRIONS !

**Professionnels, pour l'élimination de vos déchets, deux solutions s'offrent à vous !**

### Choisir Versailles Grand Parc

L'Agglo vous propose de **collecter vos déchets d'ordures ménagères et recyclables** en bacs ou en apports volontaires.

Vos déchets sont collectés, traités et valorisés moyennant l'acquittement de **la redevance spéciale**. Celle-ci est destinée à financer l'élimination des déchets assimilés de tous les producteurs autres que les ménages. **Sont concernés** : entreprises, commerçants, artisans, associations, administrations. Elle est calculée en fonction de l'importance du service rendu et du volume de déchets produits.

Opter pour le service public, c'est :

- Favoriser le **tri sélectif** : la collecte des emballages et papiers est gratuite,
- Payer un tarif calculé en fonction du **coût réel du service rendu**,
- Bénéficier d'une **franchise** pour les ordures ménagères.

### Faire appel à un prestataire privé

Si vous ne souhaitez pas utiliser le service public, vous pouvez souscrire un **contrat** auprès d'un **prestataire privé** qui collectera vos déchets.

Vous serez donc exonéré de redevance spéciale après fourniture des justificatifs de cette prise en charge.

### Un réseau de déchèteries pour les déchets spécifiques (encombrants, gravats, grandes quantités...)

Les services des **déchèteries** sont accessibles aux professionnels de la communauté d'agglomération. Elles permettent de valoriser au mieux les matériaux ou de les **éliminer dans des conditions respectueuses de l'environnement**.

*Tout producteur ou détenteur de déchets a l'obligation de les éliminer, dans des conditions conformes à la réglementation, n'engendrant pas d'effets préjudiciables à l'environnement.*

*Loi du 5 juillet 1975*

# EMBALLAGES ET PAPIERS

## → Vidés, en vrac et non imbriqués

### Tous les emballages plastiques



### Tous les emballages en métal



### Tous les emballages en carton (cartons non mouillés et découpés)



### Tous les papiers (non broyés, non déchirés)



## LES INTERDITS



\* déchets d'équipement électrique et électronique

## → JOURS DE COLLECTE

(sortir les bacs pleins la veille au soir sauf mention spéciale)

Collectes maintenues pendant les vacances scolaires et jours fériés à l'exception du 1<sup>er</sup> mai : calendrier de rattrapage disponible sur [Versaillesgrandparc.fr](http://Versaillesgrandparc.fr).

**BAILLY** → jeudi (sortir les bacs avant 14h)

**BIÈVRES** → mercredi

**BOIS D'ARCY** → mardi

**BOUGIVAL** → mercredi

**BUC** → mercredi

**CHÂTEAUFORT** → jeudi (sortir les bacs avant 14h)

**FONTENAY-LE-FLEURY** → mercredi

**JOUY-EN-JOSAS** → jeudi

**LA CELLE SAINT-CLOUD**

Bourg, Jonchère, Sablons, Saint François d'Assise → mercredi

Gressets, Châtaigneraie, Feuillaume, Beauregard, Petit Beauregard, Centre → jeudi

**LE CHESNAY-ROCQUENCOURT**

Bleu → mardi + jeudi

Violet, Rose, Orange → mardi (sortir les bacs entre 18h et 19h)

Vert (anciennement Rocquencourt) → mardi

**LES LOGES-EN-JOSAS** → mercredi (sortir les bacs avant 14h)

Rue Charles de Gaulle → jeudi

**NOISY-LE-ROI** → mardi (sortir les bacs avant 14h)

**RENNEMOULIN** → mercredi (sortir les bacs avant 14h)

**SAINT-CYR-L'ÉCOLE** → mercredi (sortir les bacs avant 14h)

**TOUSSUS-LE-NOBLE** → mercredi (sortir les bacs avant 14h)

**VÉLIZY-VILLACOUBLAY** (sortir les bacs la veille après 18h)

Vélizy Bas, Le Clos, Mozart, Pointe Ouest → mercredi

Mail, Village, Louvois, Europe → jeudi

**VERSAILLES** → mardi + jeudi

(sortir les bacs entre 19h et 19h30 le jour de la collecte et les rentrer avant 9h le lendemain)

**VIROFLAY** → vendredi

QUAND SORTIR  
SON BAC ?

TÉLÉCHARGEZ L'APPLI  
T.R.I. VGP !



# ORDURES MÉNAGÈRES

→ En sacs fermés, par exemple :



couches



papiers broyés



cagettes



CD, CVD, VHS



lingettes



nappes, serviettes en papier



couverts jetables



fûts de bière en plastique



pots de fleurs en plastique



vaisselle cassée

## LES INTERDITS



verre



déchets toxiques



DEEE\*



seringues, objets tranchants

\* déchets d'équipement électrique et électronique

## La tarification éco-responsable

A compter de 2023, tous les professionnels situés sur les communes pilotes\* seront soumis à une redevance spéciale éco-responsable dès le premier litre d'ordures ménagères présenté à la collecte. Le taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères sera réduit (part fixe). La redevance spéciale éco-responsable sera, quant à elle, calculée en fonction de la volumétrie d'ordures ménagères produite (part variable).



\* Bougival, Noisy-le-Roi, Renne-moulin, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Saint-Cyr-l'École et Châteaufort

## LE PETIT GESTE EN +



bac sorti  
=  
bac rempli !

Pour limiter le passage des camions et préserver l'environnement, une bonne pratique simple à mettre en place :

**ne sortez votre bac que lorsqu'il est plein !**

## → JOURS DE COLLECTE

(sortir les bacs pleins la veille au soir sauf mention spéciale)

Collectes maintenues pendant les vacances scolaires et jours fériés à l'exception du 1<sup>er</sup> mai : calendrier de rattrapage disponible sur [Versaillesgrandparc.fr](http://Versaillesgrandparc.fr).

**BAILLY** (sortir les bacs avant 14h)

Pavillons → lundi + vendredi

Collectifs → lundi + mercredi + vendredi

**BIÈVRES** → mardi + vendredi

**BOIS D'ARCY** → lundi + jeudi

**BOUGIVAL**

Orange → mardi

Bleu → mardi + vendredi

**BUC** → mardi + vendredi

**CHÂTEAUFORT** → lundi

(sortir les bacs avant 14h)

**FONTENAY-LE-FLEURY**

Pavillons → mardi

Collectifs → mardi + vendredi

**JOUY-EN-JOSAS**

Bleu → vendredi

Orange → mardi + vendredi

**LA CELLE SAINT-CLOUD**

Bourg, Beauregard, Jonchère, Sablons,

Saint François d'Assise, Centre

→ lundi + vendredi

Châtaigneraie, Feuillaume,

Petit Beauregard → mardi + samedi

Gressets → mardi + vendredi

**LES LOGES-EN-JOSAS**

→ jeudi (sortir les bacs avant 14h)

Rue Charles de Gaulle → vendredi

**NOISY-LE-ROI** (sortir les bacs avant 14h)

Pavillons → lundi

Collectifs → lundi + jeudi

**LE CHESNAY-ROCQUENCOURT**

Violet → lundi + mercredi + vendredi

(sortir les bacs entre 18h et 19h)

Rose, Orange → lundi + vendredi

(sortir les bacs entre 18h et 19h)

Bleu, Vert (anciennement Rocquencourt)

→ lundi + mercredi + vendredi

**RENNEMOULIN** → lundi

(sortir les bacs avant 14h)

**SAINT-CYR-L'ÉCOLE**

(sortir les bacs avant 14h)

Bleu → vendredi

Orange → mardi + vendredi

**TOUSSUS-LE-NOBLE** → jeudi

(sortir les bacs avant 14h)

**VÉLIZY-VILLACOUBLAY**

(sortir les bacs la veille après 18h)

Vélizy Bas, Le Clos, Mozart, Pointe Ouest

→ lundi + vendredi

Mail, Village, Louvois, Europe

→ mardi + samedi

**VERSAILLES**

→ lundi + mercredi + vendredi

(sortir les bacs entre 19h et 19h30 le jour de la collecte et les rentrer avant 9h le lendemain)

**VIROFLAY** → lundi + jeudi



# VÉGÉTAUX



→ Sans sac plastique, couvercle du bac fermé



pelouse,  
feuilles mortes



fleurs coupées



petites branches en fagots ficelés  
(max. 10cm de diamètre / 1m50 de long)



sapins

Dépôt limité à 2 bacs + 3 sacs kraft (en jardinerie) ou 3 fagots.  
Au-delà, pensez à la déchèterie !

## LES INTERDITS



cagettes et  
objets en bois



pots de fleurs  
et jardinières



terre,  
cailloux



épluchures de fruits  
et légumes



sacs biodégradables  
ou compostables

Pour mes déchets alimentaires,  
je pense au compostage !



## → JOURS DE COLLECTE

(sortir les bacs la veille au soir sauf mention spéciale)

Collectes maintenues pendant les vacances scolaires et jours fériés à l'exception du 1<sup>er</sup> mai.

Le ramassage est hebdomadaire de mi-mars (semaine 11) à mi-décembre (semaine 50). Il est suspendu en hiver et la semaine du 15 août.

**BAILLY Pavillons** → mardi (sortir les bacs avant 14h)

**BIÈVRES** → lundi (sortir les bacs avant 14h)

**BOIS D'ARCY** → mercredi

**BOUGIVAL** → lundi

**BUC** → lundi

**CHÂTEAUFORT** → lundi

**FONTENAY-LE-FLEURY** → lundi

**JOUY-EN-JOSAS** → mercredi (sortir les bacs avant 14h)

**LA CELLE SAINT-CLOUD**

Bourg, Gressets, Châtaigneraie, Petit Beauregard, Beauregard (pavillons), Sablons, Centre → lundi

Jonchère, Feuillaume → mardi

Saint François d'Assise → en point de regroupement

**LE CHESNAY-ROCQUENCOURT** → lundi

**LES LOGES-EN-JOSAS** → lundi (sortir les bacs avant 14h)

Rue Charles de Gaulle → mercredi (sortir les bacs avant 14h)

**NOISY-LE-ROI** → jeudi (sortir les bacs avant 14h)

**RENNEMOULIN** → mardi (sortir les bacs avant 14h)

**SAINT-CYR-L'ÉCOLE** → jeudi

**TOUSSUS-LE-NOBLE** → lundi (sortir les bacs avant 14h)

**VÉLIZY-VILLACOUBLAY** (sortir les bacs la veille après 18h)

Pavillons, ZAC Louvois → mardi

Collectifs → pas de collecte

**VERSAILLES** → mercredi

(sortir les bacs entre 19h et 19h30 le jour de la collecte et les rentrer avant 9h le lendemain)

**VIROFLAY** → mardi

## QUE FAIRE DE SON SAPIN APRÈS LES FÊTES ?

Une collecte dédiée est mise en place dans votre commune  
[bit.ly/collecte-sapin](http://bit.ly/collecte-sapin)





# LE COMPOSTAGE POUR TOUS

## → En entreprise, le compostage c'est possible !

Versailles Grand Parc offre aux professionnels, administrations et associations une alternative gratuite de réduction des déchets grâce au compostage.

Cette pratique permet de réduire de 30% le volume des déchets, contribue à la préservation de l'environnement et permet d'obtenir un fertilisant « fait maison ».

### L'Agglo vous propose deux solutions :

Je produis  
moi-même  
mon engrais



### Le compostage

Vous souhaitez composter vos restes de repas et avez un espace vert d'environ 10m<sup>2</sup> ? Le compostage est fait pour vous ! Nous vous proposons un composteur adapté à votre consommation.

DÉLICIEUX!



### Le lombricompostage

Vous manquez de place et le compostage traditionnel n'est pas possible pour vous ? Nous vous proposons de composter avec un lombricomposteur. En plus d'avoir du compost, vous récolterez du lombrithé (fertilisant liquide).

Versailles Grand Parc vous accompagne et équipe gratuitement tous les usagers volontaires. Cela vous intéresse ?

Contactez-nous : [prevention.dechets@agglovgp.fr](mailto:prevention.dechets@agglovgp.fr)

## → Exemples de déchets compostables :



épluchures de fruits et légumes



feuilles mortes



filtres et marc de café

# EMBALLAGES EN VERRE

## → Vidés, en vrac et sans sac - sans bouchon ni couvercle



Bouteilles



Pots, bocaux, flacons

## LES INTERDITS



Vaisselle, faïence, porcelaine, verre...



Ampoules, néons



Objets en terre cuite



Miroirs, fenêtres



### EN BORNE DE COLLECTE

entre 8h et 21h



### EN BAC Vélizy-Villacoublay uniquement

(sortir les bacs la veille après 18h)

- Vélizy Bas, Le Clos, Mozart, Pointe Ouest → 1<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> jeudi

- Mail, Village, Louvois, Europe → 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> jeudi

TROUVER LA BORNE DE COLLECTE PRÈS DE CHEZ SOI ?  
TÉLÉCHARGEZ L'APPLI T.R.I. VGP !



ou rendez-vous sur [bit.ly/pointsdecollecte](http://bit.ly/pointsdecollecte)

# DÉCHÈTERIES INTERCOMMUNALES DE BOIS D'ARCY ET BUC

## → CONDITIONS D'ACCÈS

L'accès est payant pour les professionnels de Versailles Grand Parc sur présentation d'une carte d'accès (véhicules légers de 3,5t max). **3,5t**

Pour obtenir sa carte, faire une demande :

- par internet sur [versaillesgrandparc.fr](http://versaillesgrandparc.fr),
- par courrier à l'adresse de Versailles Grand Parc.

Toute demande devra être accompagnée :

- du **formulaire** soigneusement rempli (à télécharger sur : [bit.ly/formulaireVGP](http://bit.ly/formulaireVGP)),
- d'une copie de la **fiche INSEE**,
- d'une copie d'un **justificatif de domicile**.

Les cartes d'accès sont envoyées par courrier dans un délai maximum d'un mois et sont valables 5 ans.

### Autorisation ponctuelle d'accès :

- Pour les professionnels non domiciliés sur l'agglomération effectuant des travaux ponctuels sur le territoire, fournir une copie du contrat (avec date de début, de fin et adresse du chantier) ainsi que les justificatifs indiqués ci-dessus.
- Pour les bénéficiaires de la carte éco-mobilier, fournir une copie de la carte.

Pour tout apport supérieur à 5m<sup>3</sup> par jour, veuillez contacter Versailles Grand Parc.

Toute récupération de déchets est interdite (l'agent d'accueil des déchèteries ne peut percevoir un quelconque règlement, sous quelque forme que ce soit, pour les apports donnant lieu à facturation sous peine de sanction).

## → DÉCHÈTERIE DE BOIS D'ARCY Accessible à tous les professionnels

 Rue Abel Gance - ZAC de la Croix Bonnet - Bois d'Arcy

 du mardi au vendredi : 9h-13h / 14h-18h  
Fermée les lundis et jours fériés

## → DÉCHÈTERIE DE BUC Accessible à tous les professionnels

 83 rue Clément Ader - ZI le Pré Clos - Buc

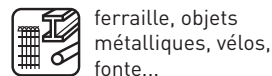
 lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h-13h / 14h-18h  
Fermée les mardis et jours fériés

Financée par :



## → DÉCHETS ACCEPTÉS (liste non exhaustive)

### MÉTAUX



ferraille, objets métalliques, vélos, fonte...

### VÉGÉTAUX



branches, herbe, feuilles, fleurs...

### GRAVATS



terre, pierres, tuiles, briques, béton non armé, carrelage...

### PLÂTRE



plâtre en mélange, plaques de plâtre, carreaux de plâtre...

### BOIS



palettes, souches d'arbres, parquet...

### TOUT VENANT



tuyaux, bâches, vitres, miroirs, moquette, laine de verre...

### MOBILIER (carte obligatoire)



chaises, canapés, cuisine, literie, mobilier de jardin...

### CAPSULES DE CAFÉ



capsules en alu uniquement

### TEXTILE



vêtements, linge, chaussures, petites maroquineries...

### CARTONS, PAPIERS



vides, pliés et non souillés (sans plastique, ni polystyrène)

### DÉCHETS CHIMIQUES



colles, vernis, acides, engrais, outillages de peintre...

### DÉCHETS DANGEREUX



piles, cartouches d'encres, batteries, radiographies...

### HUILES



huile de vidange, alimentaire, filtres à huile...

### ÉCRANS



téléviseurs, ordinateurs...

### NÉONS, AMPOULES



lampes fluocompactes, tubes fluorescents...

### GROS ÉLECTROMÉNAGER\*



réfrigérateurs, lave-linge, ballons d'eau chaude...

### PETITS APPAREILS MÉNAGERS\*



hi-fi, rasoirs, jouets, perceuses, cafetières, mixeurs, téléphones...

### BOUCHONS EN PLASTIQUE



de bouteilles alimentaires

### PNEUMATIQUES



de véhicules légers, sans jantes max 4 pneus/semaine

### BOUTEILLES DE GAZ



propane, butane, extincteurs, oxygène...

## → DÉCHETS INTERDITS

Ordures ménagères, déchets d'activité de soins à risque infectieux (DASRI), médicaments, amiante et fibrociment, déchets radioactifs, carcasses de voitures, bitume...

\* Les équipements électriques et électroniques professionnels (photocopieur, vitrine réfrigérée, lave vaisselle professionnel, armoire réfrigérée...) sont à faire collecter directement par EcoLogic [www.e-dechet.com](http://www.e-dechet.com).

# ÉCO-ORGANISMES

## → POUR DES VOLUMES IMPORTANTS DE DÉCHETS

Certains organismes proposent de récupérer les déchets suivants (sous certaines conditions) :



**Mobiliers de bureau, meubles**  
VALDELIA - [www.valdelia.org](http://www.valdelia.org)  
ECOMAISON - [ecomaison.com](http://ecomaison.com)



**Déchets d'équipement électrique et électronique**  
[www.e-dechet.com](http://www.e-dechet.com)  
→ collecte gratuite dans les entreprises à partir de 500kg



**Textiles**  
[refashion.fr/pro/fr](http://refashion.fr/pro/fr)



**Pneus**  
ALIAPUR - [aliapur.fr/fr](http://aliapur.fr/fr)



**Médicaments**  
CYCLAMED - [www.cyclamed.org](http://www.cyclamed.org)



**Déchets de soins piquants, coupants ou tranchants - DASRI**  
DASTRI - [www.dastri.fr](http://www.dastri.fr)  
Pour les tatoueurs ou les professionnels de santé, merci de vous rapprocher de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France



Pensez - y !



Les ESAT et entreprises solidaires du territoire proposent la reprise de vos papiers !

# CALENDRIER À PERSONNALISER

## → IMPRIMER SON CALENDRIER PERSONNALISÉ

Accédez en un clic à son calendrier personnalisé et retrouvez les jours de collecte, horaires et consignes en indiquant uniquement votre adresse.

Rendez-vous sur : [bit.ly/joursdecollections](http://bit.ly/joursdecollections)

### Calendrier des collectes - Octobre / Mars 2024

Pour l'adresse : 6 Avenue de Paris 78000 Versailles

Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars
01 Di	01 Me	01 Ve	01 Lu	01 Je	01 Ve
02 Lu	02 Je	02 Sa	02 Ma	02 Sa	02 Sa
03 Ma	03 Di	03 Di	03 Me	03 Sa	03 Di
04 Me	04 Sa	04 Lu	04 Je	04 Di	04 Lu
05 Je	05 Di	05 Ma	05 Ve	05 Lu	05 Ma
06 Ve	06 Lu	06 Me	06 Sa	06 Ma	06 Me
07 Sa	07 Ma	07 Je	07 Di	07 Je	07 Je
08 Di	08 Me	08 Ve	08 Lu	08 Je	08 Ve
09 Lu	09 Je	09 Sa	09 Ma	09 Ve	09 Sa
10 Ma	10 Ve	10 Di	10 Me	10 Sa	10 Di
11 Me	11 Sa	11 Lu	11 Je	11 Di	11 Lu
12 Je	12 Di	12 Ma	12 Ve	12 Lu	12 Ma
13 Ve	13 Lu	13 Me	13 Sa	13 Me	13 Me
14 Sa	14 Me	14 Je	14 Di	14 Me	14 Je
15 Di	15 Me	15 Ve	15 Lu	15 Je	15 Ve
16 Lu	16 Sa	16 Ma	16 Ma	16 Ve	16 Sa
17 Ma	17 Ve	17 Di	17 Me	17 Sa	17 Di
18 Me	18 Sa	18 Lu	18 Je	18 Di	18 Lu
19 Je	19 Di	19 Ma	19 Ve	19 Lu	19 Ma
20 Ve	20 Lu	20 Me	20 Sa	20 Ma	20 Me
21 Sa	21 Ma	21 Je	21 Di	21 Me	21 Je
22 Di	22 Me	22 Ve	22 Lu	22 Je	22 Sa
23 Lu	23 Je	23 Sa	23 Ma	23 Ve	23 Sa
24 Ma	24 Ve	24 Di	24 Me	24 Sa	24 Di
25 Me	25 Sa	25 Lu	25 Je	25 Di	25 Lu
26 Je	26 Di	26 Ma	26 Ve	26 Lu	26 Ma
27 Ve	27 Lu	27 Me	27 Sa	27 Ma	27 Je
28 Sa	28 Ma	28 Je	28 Di	28 Me	28 Je
29 Di	29 Ve	29 Lu	29 Je	29 Ve	29 Sa
30 Lu	30 Je	30 Sa	30 Ma	30 Sa	30 Sa
31 Ma	31 Di	31 Me	31 Je	31 Di	31 Di

versaillesgrandparc.fr/contact  
versaillesgrandparc.fr



Vacances scolaires  
Jour férié

- Ordures ménagères
- Emballages et papier
- Déchets végétaux
- Devant chez vous
- Sortir les bacs entre 19h et 19h30 les rentrer avant 9h le lendemain

#### Encombrants

- Devant chez vous
- Sortir les encombrants la veille

#### T.R.I. VGP

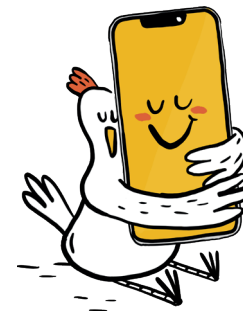
Toutes les collectes et consignes de tri depuis votre smartphone !



## → TÉLÉCHARGER L'APPLI T.R.I. VGP

L'application dédiée au Tri, au Recyclage et à l'Information sur la gestion de vos déchets !

Sur smartphones et tablettes, saisissez votre adresse et accédez à de nombreuses fonctionnalités : jours collecte, notifications personnalisées, alertes directement sur votre téléphone...



TÉLÉCHARGEZ L'APPLI T.R.I. VGP !







Versailles**GrandParc**  
communauté d'agglomération

6 avenue de Paris - CS10922  
78009 Versailles Cedex

VersaillesGrandParc.fr

